VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2019

-

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – Mme GRESSIN - M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER – Mme DORISON - M. TASSEZ – Mme BOUVARD - M. CHAUSSERON – M. PEREIRA – Mme DOGET – M. THOR – Mme JUBLOT-DERDINGER – Mme KEMPF – M. ADAM – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux**

Représentés **Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – M. DUVAL (procuration à Mme GRESSIN) – Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD) – M. DEROTTELEUR (procuration à Mme KEMPF) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**

Excusée **Mme LEDIEU -**

Absents **M. AUTISSIER – M. MELLOT**

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame DORISON** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2019/09/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 septembre 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – APPROUVE la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, d'adjoint du patrimoine à temps non complet 25 h/semaine pour la période du 4 au 13 octobre 2019

ARTICLE 2 – APPROUVE la modification du tableau des emplois communaux en conséquence.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EMPLOIS PERMANENTS (non modifié)

CONSEIL DE SEPTEMBRE 2019

EMPLOIS	Cat	Emplois ouverts au 01.08.19	+/-	Emplois ouverts pour 2019	Emplois pourvus personnel titulaire TC	TNC	Durée	Emplois pourvus personnel contractuel TC	TNC	Durée	Total tout statut 01.10.2019
EMPLOIS FONCTIONNELS											
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1		1	1						1
FILIERE ADMINISTRATIVE											
ATTACHE PRINCIPAL	A	1		1	1						1
ATTACHE	A	3		3	2			1			3
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1°CL	B	1		1	1						1
REDACTEUR	B	3		**3**	1						**1**
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 1°CL	C	6		6	6						6
ADJOINT ADMINISTRATIF PAL 2°CL	C	4		4	4						4
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	10		**10**	9						**9**
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		1		1	25				1
FILIERE TECHNIQUE											
INGENIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1		**1**	0						**0**
INGENIEUR TERRITORIAL	A	2		2	2						2
TECHNICIEN TERRITORIAL SUPERIEUR PAL 1°CL	B	1		**1**	0						**0**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	5		**5**	4						**4**
AGENT DE MAITRISE	C	2		2	2						2
ADJOINT TECHNIQUE PAL 1°CL	C	5		**5**	4						**4**
ADJOINT TECHNIQUE PAL 2°CL	C	7		**7**	6						**6**
	C	1		1		1	29H30				1
ADJOINT TECHNIQUE	C	22		**22**	19						**19**
	C	3		3		3	30h				3
	C	1		1		1	26h				1
	C	2		2		2	25h				2
	C	1		1		1	20h				1
	C	1		1		1	12h45				1
	C	1		1		1	6h30				1
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE											
A.S.E.M. PRINCIPAL DE 1° CL	C	1		1	1						1
A.S.E.M. PRINCIPAL DE 2° CL	C	4		4	4						4
FILIERE POLICE MUNICIPALE											
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	2		**2**	1						**1**
BRIGADIER CHEF PAL DE P. MUNICIPALE	C	2		**2**	1						**1**
FILIERE SPORTIVE											
EDUCATEUR APS PRINCIPAL DE 1°CL	B	1		1	1						1
EDUCATEUR APS	B	3		3	2			1			3
FILIERE CULTURELLE											
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	1		1				1			1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1		1		1	12h15				1
FILIERE ANIMATION											
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	1		1	1						1
ADJOINT D'ANIMATION PAL 2EME CL	C	1		1	1						1
ADJOINT D'ANIMATION	C	1		1	1						1
	C	1		1		1	31h				1
	C	1		1		1	27h				1
	C	1		**1**					0	25H15	**0**
TOTAL		106		106	75	14		3	0		92

EMPLOIS NON PERMANENTS

CONSEIL DE SEPTEMBRE 2019

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE **ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**	**Cat**		+/-	Emplois ouverts pour 2019	Fonctions/Missions	Emplois pourvus personnel contractuel			Remunéra-tion
						TC	TNC	Durée	
FILIERE ADMINISTRATIVE									
REDACTEUR du 12/07/19 au 15/10/19	B	ATA		1	Svce Communication	1			7°éch du grade
FILIERE TECHNIQUE									
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/19 au 31/12/19	C	ATA		1	Restaurant Scolaire	1			1°éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/19 au 31/12/19	C	ATA		1	Entretien Espaces Verts	0			1°éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/04/19 au 30/09/19	C	ASA		2	Entretien Espaces Verts	2			1°éch du grade
FILIERE CULTURELLE									
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE du 15/06/19 au 31/12/19	B	ATA		1	Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	1		30h00	5°éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 16/04/19 au 30/09/19	C	ASA		1	Gardiennage Galerie Fr1er	1		32h30	1°éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 16/04/19 au 30/09/19	C	ASA		1	Gardiennage Galerie Fr1er	1		13h	1°éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 15/06/19 au 31/12/19	C	ATA		1	Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	1		15h00	1°éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 04/10/19 au 13/10/19	C	ATA	**+1**	1	Semaine du Goût	0		25h00	1°éch du grade
FILIERE ANIMATION									
ADJOINT D'ANIMATION du 21/10/19 au 25/10/19	C	ASA		2	CLSH Toussaint	0			2°éch du grade
TOTAL				11		7	0		

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2019

-

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – Mme GRESSIN - M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER – Mme DORISON - M. TASSEZ – Mme BOUVARD - M. CHAUSSERON – M. PEREIRA – Mme DOGET – M. THOR – Mme JUBLOT-DERDINGER – Mme KEMPF – M. ADAM – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux**

Représentés **Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – M. DUVAL (procuration à Mme GRESSIN) – Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD) – M. DEROTTELEUR (procuration à Mme KEMPF) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**

Excusée **Mme LEDIEU -**

Absents **M. AUTISSIER – M. MELLOT**

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame DORISON** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2019/09/02 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2333-84 et L 2333-86,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 septembre 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – FIXE à 0,035 €/mètre de canalisation de transport et de distribution de gaz, la redevance à verser par GRDF pour l'exercice 2019

ARTICLE 2 – CONFIRME le montant de la redevance due par GRDF au titre de l'exercice 2019, s'établissant comme suit :

> RODP : (0.035 € x 25065 mètres + 100) x 1.24 = 1 212 euros
> ROPDP : 0.35 x 399 mètres x 1.06 = 148 euros

Soit un montant total de 1 212 + 148 = **1360 euros**

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2019

-

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – Mme GRESSIN - M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER – Mme DORISON - M. TASSEZ – Mme BOUVARD - M. CHAUSSERON – M. PEREIRA – Mme DOGET – M. THOR – Mme JUBLOT-DERDINGER – Mme KEMPF – M. ADAM – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux**

Représentés **Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – M. DUVAL (procuration à Mme GRESSIN) – Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD) – M. DEROTTELEUR (procuration à Mme KEMPF) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**

Excusée **Mme LEDIEU -**

Absents **M. AUTISSIER – M. MELLOT**

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame DORISON** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2019/09/03 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION LADY'S STUART GR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention déposée par l'association Lady's Stuart GR suivant courrier en date du 27 août 2019,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 septembre 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 200 € à l'association LADY'S STUART GR, dont le siège social se situe à Aubigny-sur-Nère

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2019

-

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – Mme GRESSIN - M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER – Mme DORISON - M. TASSEZ – Mme BOUVARD - M. CHAUSSERON – M. PEREIRA – Mme DOGET – M. THOR – Mme JUBLOT-DERDINGER – Mme KEMPF – M. ADAM – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux**

Représentés **Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – M. DUVAL (procuration à Mme GRESSIN) – Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD) – M. DEROTTELEUR (procuration à Mme KEMPF) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**

Excusée **Mme LEDIEU -**

Absents **M. AUTISSIER – M. MELLOT**

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame DORISON** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2019/09/05 – PROJET DE CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2017 approuvant le plan de financement de l'opération de construction d'une gendarmerie sur le territoire de la Commune,

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 septembre 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 – APPROUVE le nouveau plan de financement actualisé de l'opération de construction de la gendarmerie, tel que repris au tableau ci-dessous :

Nature	Montant HT	Montant TTC	Financeurs	Montant	%
MO Construction	52 230	62 676	DETR	397 170	32%
MO Construction sous traitant 1	18 800	22 560	Subvention ministérielle	180 000	14%
MO Construction sous traitant 2	21 270	25 524	Participation de la commune	669 838	54%
Lot 1 - VRD	205 610	246 732			
Lot 2 - Gros œuvre	260 065	312 078			
Lot 3 - Charpente métallique - ravalement - revêtement	70 159	84 190			
Lot 4 - Charpente bois - bardage bois	36 270	43 524			
Lot 5 - Couverture bac acier - étanchéité	55 689	66 827			
Lot 6 - Menuiseries extérieures - fermetures	67 690	81 228			
Lot 7 - CVC - plomberie sanitaires	105 000	126 000			
Lot 8 - électricité - courants faibles	106 000	127 200			
Lot 9 - Platrerie - menuiseries intérieures	115 600	138 720			

Lot 10 - Carrelage - Faïence	29 990	35 988			
Lot 11 Peinture - Isolation thermique extérieure	61 500	73 800			
Branchement électriques	1 079	1 295			
Réseau télécommunication	1 000	1 200			
Branchement eau potable	4 072	4 886			
Contrôles techniques	6 040	7 248			
SPS	2 790	3 348			
OPC	14 000	16 800			
Etude de sol	3 300	3 960			
Levée topographique	1 094	1 313			
Permis d'aménager	7 760	9 312			
Total dépenses	**1 247 008**	**1 496 409**	**Total ressources**	**1 247 008**	**100%**

ARTICLE 2 – AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2019

-

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – Mme GRESSIN - M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER – Mme DORISON - M. TASSEZ – Mme BOUVARD - M. CHAUSSERON – M. PEREIRA – Mme DOGET – M. THOR – Mme JUBLOT-DERDINGER – Mme KEMPF – M. ADAM – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux**

Représentés **Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – M. DUVAL (procuration à Mme GRESSIN) – Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD) – M. DEROTTELEUR (procuration à Mme KEMPF) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**

Excusée **Mme LEDIEU -**

Absents **M. AUTISSIER – M. MELLOT**

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame DORISON** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2019/09/06 – PROGRAMME CULTUREL 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la participation de la commune d'Aubigny-sur-Nère au Projet Artistique et Culturel de Territoire porté par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne,

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de programme culturel à intégrer au PACT 2020, représentant une dépense prévisionnelle de 45 000 € à inscrire au Budget Primitif 2020 de la Commune.

Pour extrait conforme :

LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 SEPTEMBRE 2019

-

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 Septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 septembre 2019 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents **Mme RENIER, Maire ; M. GRESSET – Mme GRESSIN - M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD, Adjoints au Maire ; M. REMBLIER – Mme DORISON - M. TASSEZ – Mme BOUVARD - M. CHAUSSERON – M. PEREIRA – Mme DOGET – M. THOR – Mme JUBLOT-DERDINGER – Mme KEMPF – M. ADAM – M. DECROIX - Mme DAUGU – Mme CHARON-COLIN, Conseillers municipaux**

Représentés **Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – M. DUVAL (procuration à Mme GRESSIN) – Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD) – M. DEROTTELEUR (procuration à Mme KEMPF) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) – Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**

Excusée **Mme LEDIEU -**

Absents **M. AUTISSIER – M. MELLOT**

-

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance. **Madame DORISON** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2019/09/07 – ADHESION DE PRINCIPE AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DU CHER POUR LE DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2113-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L. 221-8,

Vu la délibération n° 2019-20 du 18 juin 2019 du Comité Syndical relative à la constitution d'un groupement de commande pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur,

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, et sur l'avis favorable de la 8° Commission en date du 18 Septembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : EMET un accord de principe à l'adhésion de la Commune d'Aubigny-sur-Nère au groupement de commandes ayant pour objet le diagnostic de la qualité de l'air.

Pour extrait conforme :
LE MAIRE,

Publiée le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.